

Sujet : Extension des mesures conservatoires suite au déraillement de Neufchâteau le 22/05/2010
Date : Thu, 13 Jan 2011 15:00:49 +0100
De : > BIECHY Emmanuel (par Internet) <Emmanuel.BIECHY@securite-ferroviaire.fr>

Madame, Monsieur,

Veillez prendre connaissance pour application des trois documents joints à cet envoi :

- la demande d'extension des mesures conservatoires adressées aux Entreprises Ferroviaires circulant sur le RFN et aux détenteurs de wagons connus de l'EPSF,
- la liste des essieux, fournie par la Société Valdunes, dont les roues sont à vérifier et à contrôler,
- le rappel des mesures conservatoires décidées le 10/06/2010.

Cette extension des mesures conservatoires à une série d'essieux supplémentaires fait suite à une recommandation du BEA-TT, chargé de l'enquête sur le déraillement de Neufchâteau le 22/05/2010.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuel BIECHY

Chef du département Veille

EPSF

60 rue de la Vallée
CS 11758
80017 AMIENS CEDEX 1

Tel. 03 22 33 96 30

Extension des mesures conservatoires suite Neufchâteau Janvier 2011.doc

EPSF - Liste essieux VALDUNES à vérifier - 11-01-2011.xls

Lettre décisions EPSF réunion 9 juin.pdf

Madame, Monsieur,

Suite à l'accident survenu à Neufchâteau le 22/05/2010 causé par la rupture d'une roue sur un wagon, et suite à la découverte de la présence de fissures sur la toile de plusieurs autres roues, l'EPSF a demandé en juin dernier, au titre de mesures conservatoires (cf. courrier réf. AV-V.EB 2010-06-100 du 10/06/2010 et courriel du 18/06/2010), la réalisation d'examens magnétoscopiques sur les roues des essieux fabriqués par VALDUNES dont le numéro appartient à l'une des séries suivantes : 541925 à 542124, 543017 à 543426, 553853 à 553867.

Ces examens ont été réalisés au cours du second semestre de l'année 2010 et ont permis de détecter ou de confirmer la présence de fissures sur 24 roues. Ces roues appartiennent à 10 coulées différentes, identifiées A0674, A0925, A0927, B7416, B8313, B8337, B8361, B8600, B8922 et B8924.

Parallèlement, durant la même période, des examens dimensionnels et métallurgiques approfondis ont été réalisés sur plusieurs roues dont la toile présentait des fissures. Ces examens n'ont pas, à ce jour, permis d'identifier avec certitude les causes à l'origine de ces fissures.

L'EPSF partage l'analyse préliminaire du BEA-TT chargé de l'enquête sur l'accident de Neufchâteau, et considère que la présence non encore expliquée de fissures sur plusieurs roues de wagons circulant sur le RFN constitue un phénomène nouveau et particulièrement critique. En conséquence, il considère nécessaire d'étendre l'application des mesures conservatoires prescrites dans son courrier réf. AV-V.EB 2010-06-100 du 10/06/2010, et dans son courriel du 18/06/2010, à tous les wagons équipés d'essieux comportant au moins une roue appartenant à l'une des 10 coulées mentionnées ci-dessus.

L'EPSF demande donc :

1) aux entreprises ferroviaires circulant sur le RFN :

- a) dans la continuité des mesures conservatoires déjà prises, de poursuivre l'observation attentive des toiles de roues, compte tenu de la présence possible de fissures, lors des visites, des reconnaissances à l'aptitude au transport et des examens en service de wagons qu'elles réalisent ;
- b) de prendre les dispositions nécessaires, notamment auprès des détenteurs des wagons qu'elles incorporent dans leurs trains, pour garantir l'application des mesures définies dans le courrier réf. AV-V.EB 2010-06-100 du 10/06/2010 à tout wagon équipé d'au moins un essieu dont le numéro figure dans le document joint au présent courriel ;

2) aux détenteurs de wagons qu'il connaît :

- a) d'examiner les éléments figurant dans le document joint au présent courriel, fournis par la Société VALDUNES pour identifier les essieux comportant au moins une roue d'une des 10 coulées identifiées, et d'en vérifier le caractère exhaustif en fonction des informations dont ils disposent ;
- b) de rechercher la présence éventuelle de tels essieux sur leurs wagons et, le cas échéant, d'appliquer à ces wagons les dispositions définies dans le courrier du 10/06/2010 (rapatriement immédiat sur un atelier de maintenance pour examen magnétoscopique des roues) ;
- c) d'informer en temps réel l'EPSF et le BEA-TT de l'avancement de ces examens et de leurs résultats.

L'EPSF informe l'ensemble des ANS européennes de ces mesures, pour leur permettre de prendre à leur tour les mesures qu'elles estimeront utiles.

Amiens, le 10/06/2010

M. ou Mme le Président /
Directeur général des sociétés :
- NACCO S.A.
- VTG France S.A.S.
- ERMEWA S.A.S
- ATIR-RAIL

Réf. : AV-V.EB 2010-06-100

Objet : restriction d'utilisation commerciale de wagons

Affaire suivie par : Emmanuel BIECHY

Madame, Messieurs,

Le présent courrier fait suite à la réunion organisée par l'EPSF le 9 juin 2010 à Paris entre les détenteurs de wagons NACCO, VTG, ERMEWA et ATIR-RAIL, la société VALDUNES, l'Agence d'essai ferroviaire (AEF) de la SNCF, la SNCF, le BEA-TT et l'EPSF.

Cette réunion avait pour objectif d'identifier les mesures urgentes propres à garantir le niveau de sécurité sur le réseau ferré national, après le déraillement de Neufchâteau du 22 mai dernier causé par la rupture d'une roue équipant certains wagons, et après la découverte à Mannheim, au Havre et à Thionville de fissures sur les toiles de roues de wagons du même type.

A la suite de cette réunion, l'EPSF vous demande de mettre en oeuvre les mesures suivantes.

Aucun des 150 wagons fabriqués par ARBEL FAUVET RAIL et numérotés (immatriculation initiale) :

- 33 87 792 9 500-9 à 33 87 792 9 549-6 (citernes 70 m3),
- 33 87 793 2 330-6 à 33 87 793 2 379-3 (citernes 50 m3),
- 33 87 781 3 550-3 à 33 87 781 3 599-0 (citernes 104 m3)

ne peut circuler sur le RFN à dater de ce jour sans qu'une recherche visuelle de la présence de fissures sur la toile de roue des essieux équipant ces wagons n'ait auparavant été réalisée sur place par un agent qualifié pour sa réalisation.

Si cet examen révèle la présence de fissures, les essieux concernés devront faire l'objet d'une dépose selon des modalités à déterminer au cas par cas (conditions particulières d'acheminement éventuel vers un lieu de déchargement et vers un site adapté pour l'opération de dépose).

Si cet examen ne révèle aucune fissure apparente, les wagons pourront être acheminés, après leur déchargement éventuel, vers un atelier de maintenance choisi par leur détenteur. Les essieux équipant ces wagons depuis leur fabrication (« première monte ») devront faire l'objet, dans un délai maximal d'un mois à dater de ce jour, d'un examen magnétoscopique des toiles de roues en vue de détecter la présence éventuelle de fissures non visibles à l'œil nu.

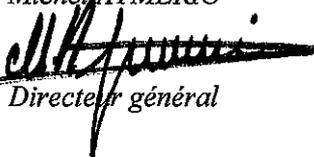
Les wagons équipés de façon certaine d'essieux autres que de première monte, ou équipés d'essieux de première monte pour lesquels l'examen magnétoscopique aura montré l'absence de fissure, pourront être remis en circulation sans restriction par leurs détenteurs.

Parallèlement, l'AEF procédera dans les délais les plus brefs à l'expertise d'au moins une des roues présentant des fissures équipant l'un des wagons actuellement immobilisés à Thionville et au Havre, afin d'identifier les causes à l'origine de cette fissuration.

L'EPSF demande également que l'expertise de la roue à l'origine de l'accident de Neufchâteau le 22 mai, non encore débutée à la date du 9 juin, soit engagée très rapidement.

L'EPSF demande à être tenu informé en permanence de l'avancement et des résultats des examens des essieux et wagons cités ci-dessus, ainsi que des résultats des expertises de l'AEF, d'autres mesures pouvant devoir être prises ultérieurement en fonction de ces données.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Michel AYMERIC

Directeur général

Copie :

- Pour information et mise en œuvre des mesures de leur compétence :
 - Entreprises Ferroviaires : B-CARGO, CFL CARGO, COLAS RAIL, ECR, EUROPORTE France, EUROPORTE Channel, SNCF, TSO, TRENITALIA, TPCF, VFLI
 - AEF
- Pour information :
 - Société VALDUNES
 - BEA-TT
 - RFF
 - DCF
 - M. Denis HUNEAU (DGITM)
 - Autorités nationales de sécurité
 - ERA
- EPSF : MM. M. AYMERIC, F. de JOUVENCEL, E. BIECHY, G. DALMAS